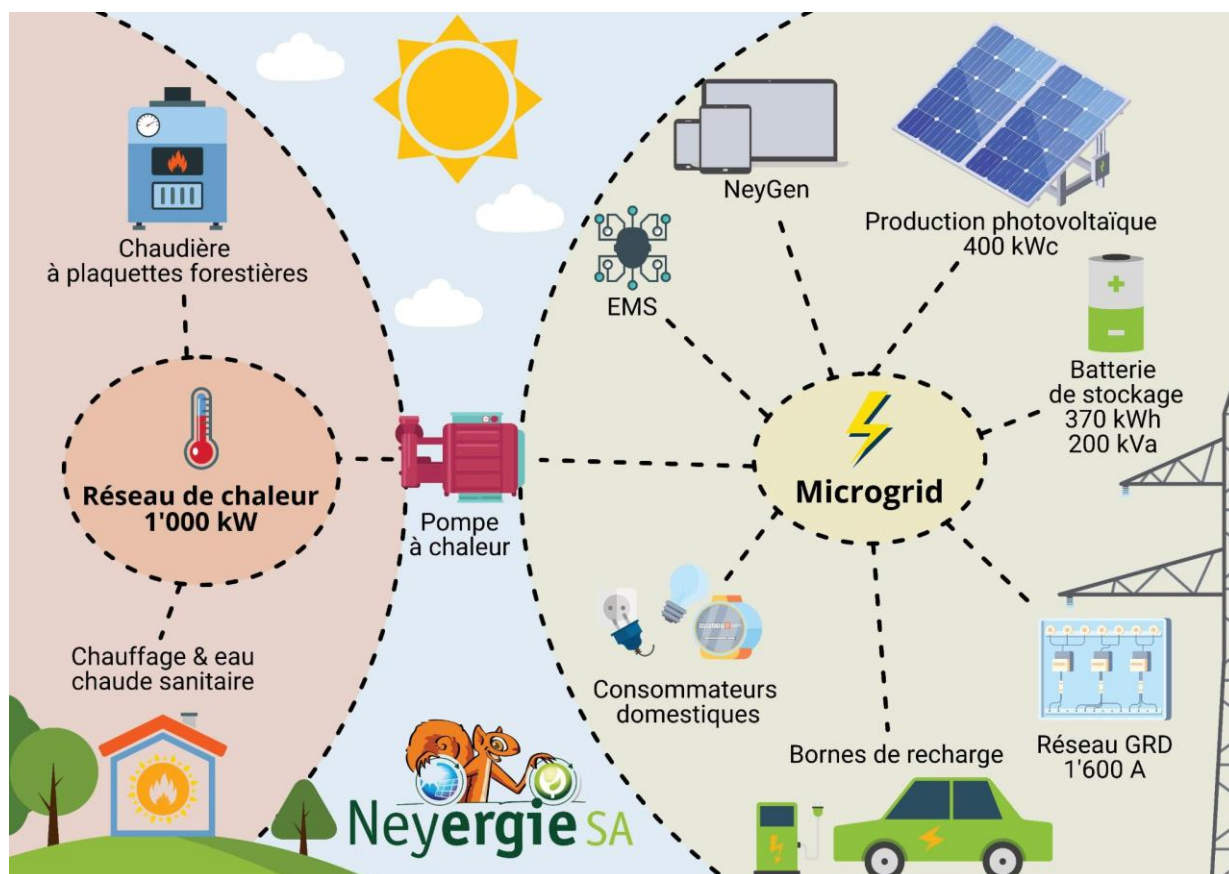


Neyergie SA



Rapport annuel 2024

Auteur :
Martial Wicht
Président du CA
Neyruz, le 24 juin 2025

Table des matières

Rapport annuel 2024	1
1. 2024 en bref	3
2. Préambule	4
3. Tendances du marché	4
4. Buts statutaires de Neyergie SA	5
4.1. Tenue des comptes	5
5. Evolution des réseaux et des infrastructures en 2024	5
6. Tarifs	6
7. Chauffage à distance	7
8. Electricité	9
8.1. Approvisionnement – vente d’électricité	9
8.2. Centrale PV	10
8.2.1. Facturation et relevé des données de comptage	12
8.2.2. Approvisionnement de combustible et d’électricité	13
8.2.3. Batterie	16
8.2.4. Pompe à chaleur et EMS	16
8.2.5. Réseaux – convergence des réseaux	17
8.2.6. Stations de recharge	18
8.2.7. Financement du projet de développement de Neyergie SA	18
8.2.8. Exploitation et maintenance	19
8.2.9. Clients	19
9. Comptes 2024 - - Bilan 2024 - - Budgets 2025	20
9.1. Compte d’exploitation, PP	20
9.1.1. Conclusion - compte pertes et profits	25
9.2. Bilan	25
9.3. Conclusion comptes année 2024	31
10. Budget 2025	32
11. Investissements	34
11.1. Budget d’investissements 2025	34
12. Conclusion	36
13. Perspectives	36
13.1. Chaleur à distance	36
13.2. Développement de la production d’électricité renouvelable	36
14. Conclusion	37

1. 2024 en bref

L'année 2024 marque un tournant important avec la mise en service du système de gestion d'énergie (EMS) et de la batterie, désormais pleinement opérationnels. En parallèle, la planification de la nouvelle centrale de production de chaleur a connu des avancées notables, bien que le projet se soit révélé beaucoup plus complexe que prévu. Si les différents composants de l'infrastructure sont bien connus et maîtrisés individuellement, leur intégration dans un système global performant sur le plan énergétique et économiquement viable constitue un véritable défi.

L'infrastructure d'alimentation des bornes de recharge dans les parkings souterrains du site du Clédard est à présent fonctionnelle. Toutefois, la croissance du parc de bornes reste bien inférieure aux attentes initiales.

Sur le plan économique, le tarif d'approvisionnement en électricité est demeuré élevé en 2024, une tendance qui devrait se prolonger jusqu'à fin 2025. En parallèle, le vieillissement des installations de production de chaleur entraîne une hausse des besoins en maintenance, impactant négativement les résultats.

Enfin, le site internet continue d'être régulièrement utilisé par les clients et visiteurs, à raison de 2'000 visites annuellement contribuant à une meilleure gestion des demandes clients et à un suivi plus efficace des pannes et autres dysfonctionnements.

Malheureusement, aucun nouveau raccordement au réseau de chaleur n'a été réalisé en 2024. Toutefois, le réseau a été étendu afin de le relier à la future centrale de production, en planification dont la mise en service est prévue en 2025.



Figure 1 Extension du réseau CAD vers la nouvelle chaufferie. Soudeurs en action



Figure 2 Livraison de l'aéro-échangeur



Figure 3 Préparation pour la pose de l'aéro-échangeur

2. Préambule

En 2024, les efforts ont été principalement concentrés sur la réalisation de la nouvelle chaufferie et la mise en place de son financement. Le Conseil d'administration a mené de nombreuses discussions avec des instituts financiers ainsi qu'avec les autorités communales, dans le but de définir une solution de financement pérenne et soutenable pour la société, tout en limitant l'impact sur le bilan du propriétaire.

Parallèlement, la direction a mobilisé ses ressources sur la planification technique de la nouvelle centrale de production de chaleur et sur son intégration dans le système centralisé de gestion de l'énergie. Une attention particulière a été portée à l'optimisation de la production de chaleur à partir de l'électricité issue de la centrale photovoltaïque de la société.

Les résultats 2024 sont conformes aux attentes, malgré des charges exceptionnelles liées à l'exploitation de la batterie, aux bornes de recharge, ainsi qu'à d'importantes provisions constituées pour le ducroire et le litige en cours.

3. Tendances du marché

Le marché de l'énergie s'est révélé plus stable en 2024 que durant les années précédentes. L'approvisionnement en électricité s'est effectué selon les conditions du contrat Optimo Balance, conclu pour trois ans avec Groupe E, et valable jusqu'au 31 décembre 2025.

La revente de l'électricité aux clients du microgrid s'est faite dans le strict respect du cadre réglementaire, notamment de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) qui régit les tarifs dans les Regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP), ainsi que des directives de l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité). En conséquence, le tarif appliqué ne désavantage en aucun cas les consommateurs de Neyergie, au contraire ils trouvent un avantage par le prix compétitif de l'autoconsommation.

Concernant les combustibles, les prix sont restés stables en 2024. Le prix du mazout, bien que légèrement inférieur à celui de l'année précédente, s'est maintenu au-dessus de 100 CHF/100 litres, principalement en raison des charges fiscales, notamment la taxe sur le CO₂ et la RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations).

L'approvisionnement en plaquettes forestières est encadré par un contrat en cours avec Forêts Sarine, valable jusqu'à fin 2025. Le prix de référence communiqué par Bois Suisse reste extrêmement stable, faisant de la plaquette forestière le combustible le plus prévisible en termes de coût.

4. Buts statutaires de Neyergie SA

Neyergie SA est une société anonyme dont le capital action, de CHF 400'000, est détenu à 100% par la commune de Neyruz.

La gouvernance de Neyergie SA est assurée par un Conseil d'administration comprenant 5 membres dont un de l'exécutif et trois sont issus du législatif.

Le président du Conseil assure la fonction d'administrateur délégué pour la conduite opérationnelle de la société.

Selon l'article 2 de ses statuts, Neyergie SA a pour but :

- de développer, réaliser et exploiter des installations énergétiques au service de l'intérêt public, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que toutes activités en lien direct ou indirect avec ces objectifs.
- La société peut également entreprendre toute activité commerciale, industrielle ou financière propre à favoriser son développement, ainsi que participer à d'autres entreprises en Suisse ou à l'étranger poursuivant des buts similaires.

Ces objectifs statutaires sont pleinement respectés et atteints, les activités de la société s'inscrivant en cohérence avec sa mission de promotion et de développement des énergies renouvelables.

4.1. Tenue des comptes

La tenue des comptes 2024 a été confiée, à l'issue d'un appel d'offres, à la fiduciaire Fid-Elite à Lausanne. Outre les aspects liés au prix et aux compétences, un critère décisif dans ce choix a été la maîtrise de la plateforme Klara de la Poste suisse, garantissant ainsi la continuité informatique et la cohérence de la structure comptable.

Comme les années précédentes, la révision des comptes a été assurée par la fiduciaire Berna Treuhand, qui dispose d'une expertise approfondie de la plateforme Klara. Cette dernière met à disposition de nombreux outils de contrôle permettant de vérifier la cohérence des écritures comptables.

5. Evolution des réseaux et des infrastructures en 2024

En 2024, le réseau électrique de Neyergie – le microgrid – n'a pas fait l'objet de modifications majeures, à l'exception de l'installation de nouveaux compteurs destinés à mesurer avec précision les flux d'énergie.

La batterie, propriété de Groupe E pour une durée de cinq ans, est considérée comme un composant externe au microgrid. Le courant produit par la centrale photovoltaïque, accumulé dans la batterie, est rétribué au même tarif que s'il était injecté sur le réseau

de Groupe E. Inversement, l'électricité prélevée depuis la batterie est facturée, à Neyergie, au même tarif que celle consommée depuis le réseau Groupe E. Cette parité tarifaire rend indispensable une mesure rigoureuse des flux pour garantir une gestion énergétique équitable et efficace.

Les nouveaux compteurs intelligents ont été installés afin de :

- Mesurer les flux d'énergie entrants et sortants avec précision ;
- Évaluer les pertes techniques sur le réseau local ;
- Suivre l'autoconsommation de chaque immeuble producteur ;
- Analyser la distribution d'énergie sur les différentes branches du réseau.

Ces données permettront, à terme, d'optimiser la gestion énergétique du microgrid avec davantage de finesse et de réactivité.

En 2024, aucun nouveau client n'a été raccordé au réseau de chaleur. Toutefois, celui-ci a été prolongé, sur la face Ouest du complexe communal, jusqu'à la nouvelle chaufferie en construction. Une fois cette dernière mise en service, cette extension permettra de résoudre les problèmes ponctuels de manque de pression constatés chez certains consommateurs lors des vagues de froid.

Cette extension intègre également un départ destiné à l'approvisionnement des futures constructions de la route d'Onnens.

Par ailleurs, sur la façade Est du complexe communal, un embryon de réseau a été réalisé dans la perspective de fournir ultérieurement de la chaleur aux immeubles situés dans le périmètre. Les travaux effectués sur cette partie du site avaient pour objectifs principaux :

- la pose des conduites électriques destinées à alimenter la nouvelle chaufferie, ainsi que l'installation des conduites reliant la pompe à chaleur (PAC) à l'aéro-échangeur.

6. Tarifs

En 2024, les tarifs de l'électricité ont été alignés, comme les autres années, sur ceux du gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour la part provenant du réseau public. Le produit de référence retenu est le "PLUS – produit renouvelable de base", une offre 100 % renouvelable.

Le tarif de référence pour l'énergie s'élève à 18,75 ct/kWh, conduisant à un prix final de référence de 33,5 ct/kWh, toutes composantes comprises. Cela représente une baisse de 10,71 % par rapport à 2023 sur la composante énergétique.

Concernant l'électricité provenant de l'autoconsommation, le tarif appliqué est défini conformément à la réglementation en vigueur.

En 2024, les tarifs de la chaleur n'ont pas été modifiés. Toutefois, les indices de référence utilisés dans la formule d'adaptation ont été réinitialisés, en prenant pour base les valeurs des indices de 2023. Cette démarche vise à rendre plus transparent la tarification tout en tenant compte de l'évolution des composantes de coût.

Par ailleurs, une nouvelle composante liée au tarif de l'électricité a été intégrée à la formule d'adaptation. En effet, à partir de 2025, une part croissante de la chaleur produite proviendra d'une pompe à chaleur (PAC) alimentée par de l'électricité issue de sources solaires locales et du réseau public (GRD). Cette évolution justifie l'introduction de cette composante dans la tarification future.

Il convient de souligner que les tarifs de chaleur appliqués par Neyergie ont été analysés par le Surveillant des prix, sans qu'aucune irrégularité par rapport aux conditions du marché n'ait été relevée.

7. Chauffage à distance

Dans l'attente de la mise en service de la pompe à chaleur, la production de chaleur a continué d'être assurée par deux chaudières : une chaudière principale à bois (alimentée par des plaquettes forestières) et une chaudière d'appoint au mazout. Cependant, le vieillissement de l'infrastructure d'alimentation en plaquettes ainsi que celui de la chaudière à bois elle-même, entraîne une augmentation du nombre de pannes. Ces interruptions de fonctionnement provoquent des arrêts plus fréquents de la production à partir du bois, obligeant un recours accru à la chaudière au mazout. Cette situation souligne à la fois la nécessité de renouveler l'équipement bois et l'importance stratégique du projet de pompe à chaleur, qui visera à sécuriser la production de chaleur tout en réduisant l'impact environnemental lié à l'utilisation de combustibles fossiles.

Le niveau de pertes de rendement sur le réseau de chaleur et les sous-stations est resté stable en 2024. Aucune amélioration significative n'est attendue, en raison des caractéristiques techniques actuelles du réseau.

Au cours de l'année, le rendement global est passé légèrement au-dessus de 80 %, ce qui correspond à des pertes de l'ordre de 19 %. Conformément au contrat de vente de chaleur, la part des pertes dépassant 10 % est facturée au client final.

Le coût de ces pertes excédentaires est calculé sur la base des prix nets d'achat de l'énergie, pondérés selon le mix énergétique (bois, mazout, électricité). Ce mode de calcul permet de répercuter équitablement les surcoûts liés aux inefficacités du réseau, tout en incitant à une amélioration progressive du rendement. A noter que le prix au kWh des pertes est inférieur au coût de l'énergie car il n'intègre que le coût du combustible. Afin de diminuer l'effet pour le client, une avance est facturée trimestriellement et représente environ CHF 10/mois pour les petites puissances.

À fin 2024, la puissance installée sur le réseau dépasse 914 kW, pour une production de 1'965'161 kWh répartie notamment comme suit :

- Chaleur distribuée aux bâtiments communaux du périmètre scolaire 292'327 kWh
- Chaleur distribuée aux immeubles raccordés au réseau de chaleur 1'315'462 kWh
- Pertes sur l'ensemble de la distribution 369'671 kWh soit inférieur à 20%

Sur l'ensemble du réseau, 1'315'462 kWh ont été vendus durant l'année 2024, ce qui correspond à une augmentation de 7,4% par rapport à 2023 à périmètre égal.

Les bâtiments communaux ont quant à eux reçu 292'237 kWh, soit une augmentation supérieure à 5% par rapport à l'année précédente.

En 2024, le prix moyen de l'énergie produite par Neyergie est très légèrement supérieur à 22 ct/kWh, réparti de la manière suivante :

- 11 ct/kWh pour la couverture des coûts fixes, correspondant principalement à la taxe de puissance (infrastructures, personnel)
- 11,8 ct/kWh pour les coûts variables, principalement liés à l'énergie (combustibles, électricité, maintenance)

À noter la forte progression de la production à partir de la chaudière mobile, mobilisée pour compenser les longues périodes d'immobilisation de la chaudière à bois, laquelle a connu plusieurs pannes sévères au cours de l'année. Cette solution temporaire a permis d'assurer la continuité de l'approvisionnement en chaleur malgré les difficultés techniques rencontrées.

Tableau comparaison production - consommation de chaleur							
	2024	D %	2023	D %	2022	D%	2021
Puissance installée commune	184	0,0	184	0	184	1,7	181
Puissance installée réseau	730	0,0	730	16	629	0,0	629
Total puissance installée	914	0,0	914	12	813	0,4	810
Production chaudière à bois	897 871	-24,9	1 196 234	0,8	1 186 504	23,6	959 893
Production chaudière mobile	1 067 290	71,5	622 340	2,5	607 290	-47,0	1 146 480
Total production de chaleur	1 965 161	8,1	1 818 574	1,4	1 793 794	-14,8	2 106 373
Energie vendue aux bâtiments communaux	292 327	5,6	276 863	3,1	268 439	-19,6	333 802
Energie vendue par le réseau de chaleur	1 315 462	7,4	1 225 096	7,6	1 138 704	-16,9	1 369 956
Total vente d'énergie	1 607 789	7,0	1 501 959	6,7	1 407 143	-17,4	1 703 758

Tableau 1 Synthèse de production et de consommation de chaleur



Figure 4 Représentation du réseau CAD et de son développement à moyen terme

8. Electricité

8.1. Approvisionnement – vente d’électricité

L’approvisionnement en électricité repose sur trois sources distinctes :

- La production propre issue de la centrale photovoltaïque
- L’achat d’électricité auprès du GRD (gestionnaire de réseau de distribution)
- La reprise de courant provenant de la batterie de stockage

La batterie est alimentée par le surplus de production photovoltaïque, autrement dit l’électricité excédentaire injectée initialement sur le réseau. Cette énergie est ensuite restituée au microgrid par la batterie selon les besoins. L’intérêt majeur de la batterie pour les consommateurs c’est la coupure de la pointe de courant qui est financièrement pénalisante.

Le prix appliqué à cette énergie suit une logique particulière :

- Le courant injecté dans la batterie est valorisé au tarif de reprise du GRD (tarifs en forte baisse)
- Lorsqu’il est restitué, il est facturé à Neyergie au prix de l’électricité achetée au GRD (tarifs en hausse)
- Cette méthode s’explique par le fait que la batterie a été financée par le GRD, pour une durée contractuelle de cinq ans minimums.

Les consommateurs d’énergie sont répartis en deux groupes, à savoir le périmètre RCP – soit les clients facturés par la SEIC, uniquement les résidents du Clédard et les consommateurs hors périmètre RCP par exemple les bornes de recharges. La base

tarifaire est identique pour tous les consommateurs à l'exception des bornes de recharge publiques.

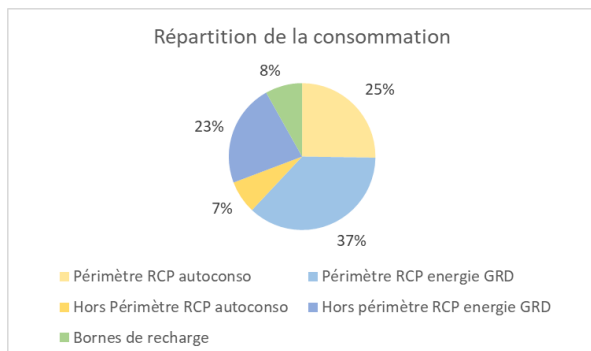


Tableau 2 Synthèse de la répartition de la consommation

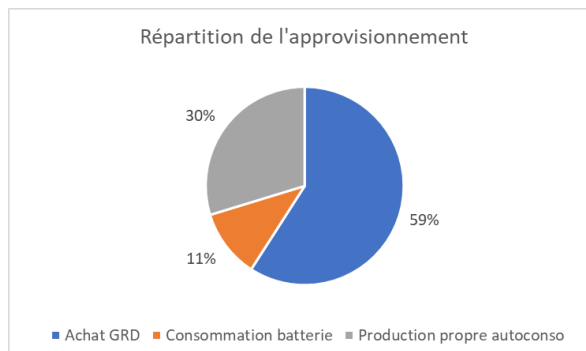


Tableau 3 Synthèse de la répartition de l'approvisionnement

Le tableau 2 de la consommation met en évidence la faible autoconsommation des bâtiments hors périmètre RCP, notamment les écoles, qui utilisent très peu d'électricité durant les mois de fort ensoleillement. Ce décalage limite leur contribution à l'optimisation de l'autoproduction solaire. À l'inverse, le secteur résidentiel présente une consommation répartie sur l'ensemble de l'année, ce qui constitue un profil particulièrement favorable à l'autoconsommation, en phase avec la production photovoltaïque. Les bornes de recharge pour véhicules électriques, quant à elles, restent des consommateurs faibles en volume global, en revanche elles génèrent des pointes de puissance importantes, nécessitant une gestion fine et anticipée pour éviter les déséquilibres sur le réseau et pénaliser financièrement l'ensemble des consommateurs.

Le tableau 3 met en évidence une faible autoconsommation directe sur l'ensemble du réseau, limitée à 30 % de la consommation totale. Toutefois, grâce à l'intégration de la batterie de stockage, 40 % de la production locale est finalement valorisée localement. La batterie joue ainsi un rôle essentiel en reportant dans le temps l'utilisation de l'énergie solaire excédentaire. Elle couvre à elle seule plus de 10 % de l'approvisionnement total du réseau, contribuant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les pertes liées à l'injection sur le réseau public pour autant qu'elle devienne propriété de Neyergie.

8.2. Centrale PV

En 2024, la production de la centrale photovoltaïque a enregistré une baisse de 11,8 % par rapport à l'année précédente, qui elle-même avait déjà affiché une production inférieure du même pourcentage à celle de 2022. Cette tendance à la baisse soulève des questions de performance à surveiller de près.

Une panne d'onduleur survenue en cours d'année peut expliquer en partie cette diminution. Par ailleurs, l'installation progressive de compteurs de production

permettra à l'avenir un suivi plus précis de la production réelle comparée aux estimations, et ainsi de mieux anticiper les dérives éventuelles.

Enfin, le nettoyage des panneaux photovoltaïques est à envisager, afin d'améliorer le rendement global de l'installation.

En 2024, la production totale de la centrale photovoltaïque s'est élevée à 282'960 kWh, dont 135'287 kWh ont été réinjectés sur le réseau ou stockés dans la batterie, soit près de 50 % de l'énergie produite. À noter que la production locale couvre désormais plus de 80 % de la consommation totale du site, témoignant d'un bon niveau d'autoconsommation et d'une réduction significative de la dépendance au réseau public.

Avec les futurs tarifs de reprise peu avantageux, cette proportion importante d'énergie non consommée localement sera revendue à perte, ce qui renforce la nécessité d'une meilleure valorisation de l'autoconsommation.

Cette situation illustre de manière concrète l'urgence de mettre en service les équipements et systèmes permettant une optimisation de l'usage local de l'énergie produite, notamment le pilotage de la charge, les systèmes de stockage et l'intégration avec la pompe à chaleur.

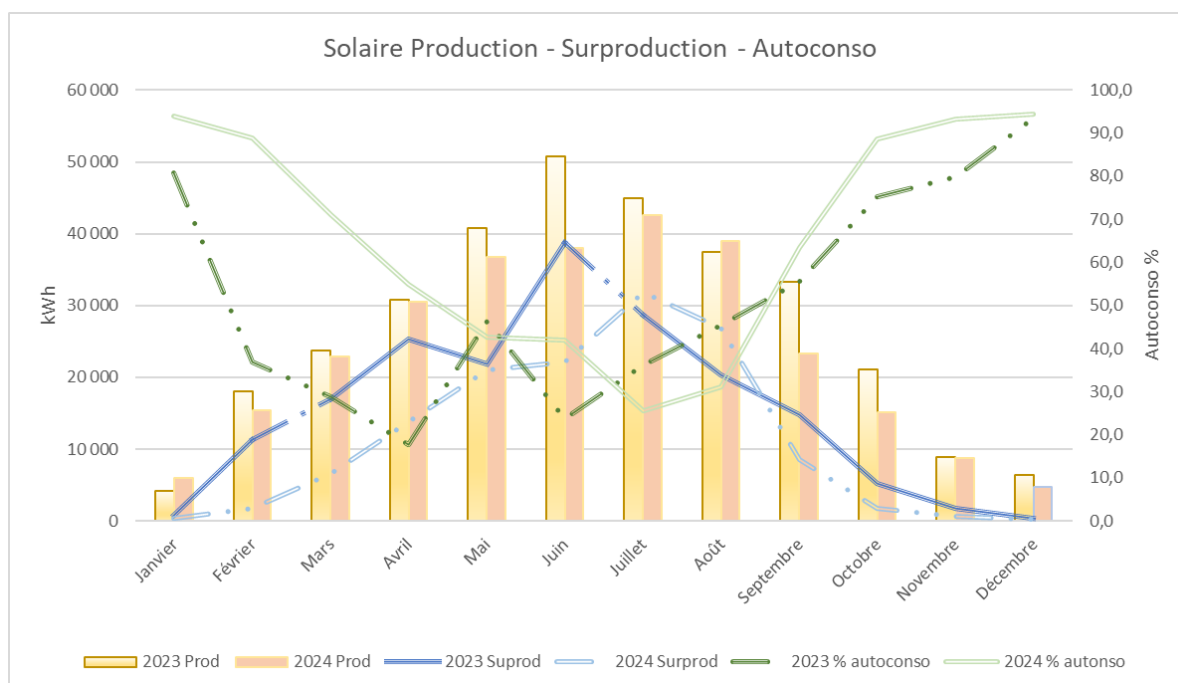


Tableau 4 Production, injection, consommation totale, autoconsommation

8.2.1. Facturation et relevé des données de comptage

- **Périmètre RCP**

La facturation de l'électricité dans le périmètre RCP (site du Clédard) est assurée par la SEIC SA à Gland. Elle concerne les compteurs résidentiels et communs.

Les autres consommateurs, hors RCP, sont facturés via le serveur de Neyergie, NeyGen. La majorité des compteurs sont télérelevés, à l'exception de quelques points à faible consommation, pour lesquels une infrastructure dédiée ne serait pas justifiée.

À noter que tous les consommateurs, sauf les bornes de recharge, sont soumis aux mêmes conditions tarifaires.

- **Outils de facturation**

La génération des données de facturation pour la chaleur, les compteurs électriques hors périmètre RCP et les bornes de recharge est assurée par le serveur NeyGen. Ces données sont ensuite intégrées dans le logiciel comptable Klara.

Au total, environ 400 factures sont émises chaque année par NeyGen, hors périmètre RCP, ce dernier générant au travers du prestataire à lui seul plus de 600 factures annuelles.

- **Station de recharge**

La facturation des bornes de recharge situées dans le parking souterrain du Clédard est effectuée sur la base d'un télérelevé régulier pour une facturation annuelle, chaque borne disposant d'un compteur individuel, les utilisateurs ont la garantie de payer leur consommation uniquement.

Pour la gestion des pointes de puissance, un réseau Wi-Fi a été installé, permettant à l'Energy Management System (EMS de SolEco) d'ajuster dynamiquement la consommation en fonction de l'énergie disponible.

À noter qu'à partir de 2025, le support de facturation pour les bornes publiques ne sera plus assuré par EVPASS, ce qui impliquera de trouver un nouveau prestataire.

Par ailleurs, certaines bornes privées présentent des faiblesses de communication Wi-Fi, entraînant des difficultés de mise à jour et de télécommande. La pérennité du support technique pour ces équipements suscite des interrogations. Néanmoins, Neyergie maîtrise ces produits et est en mesure, le cas échéant, de se substituer au fabricant. A relever que les cas de garanties restent assurés.

- **Chaleur**

La facturation de la chaleur est assurée par NeyGen, sur la base de télérelevés automatiques pour les immeubles situés sur le site du Clédard, et de relevés manuels individuels pour les autres bâtiments raccordés au réseau. Afin de garantir la fiabilité des mesures et le bon fonctionnement des installations, une visite trimestrielle est effectuée chez chaque client. Celle-ci permet de contrôler les sous-stations et de relever manuellement les index de comptage.

- **Sécurité informatique**

La mise en réseau des infrastructures de commande et de comptage impose un niveau élevé d'exigence en matière de sécurité informatique. Consciente de ces enjeux, Neyergie a déployé des solutions de pointe pour garantir l'intégrité et la confidentialité des données. Parmi ces mesures figurent l'installation d'un pare-feu (firewall) de dernière génération ainsi que la segmentation du réseau Ethernet, permettant de limiter les risques d'intrusion et de mieux contrôler les flux de données entre les différents composants du système.

8.2.2. Approvisionnement de combustible et d'électricité

- **Combustible bois**

Les plaquettes forestières, fournies par Forêt Sarine, ont permis de produire un total de 897'871 kWh de chaleur en 2024. Il s'agit d'une baisse significative d'environ 25 % par rapport à l'année précédente.

La production de chaleur a nécessité l'utilisation d'environ 350 tonnes de plaquettes, répondant aux exigences de la norme ISO 17225-9 W30%, garantissant un taux d'humidité maîtrisé et une qualité de combustion stable.

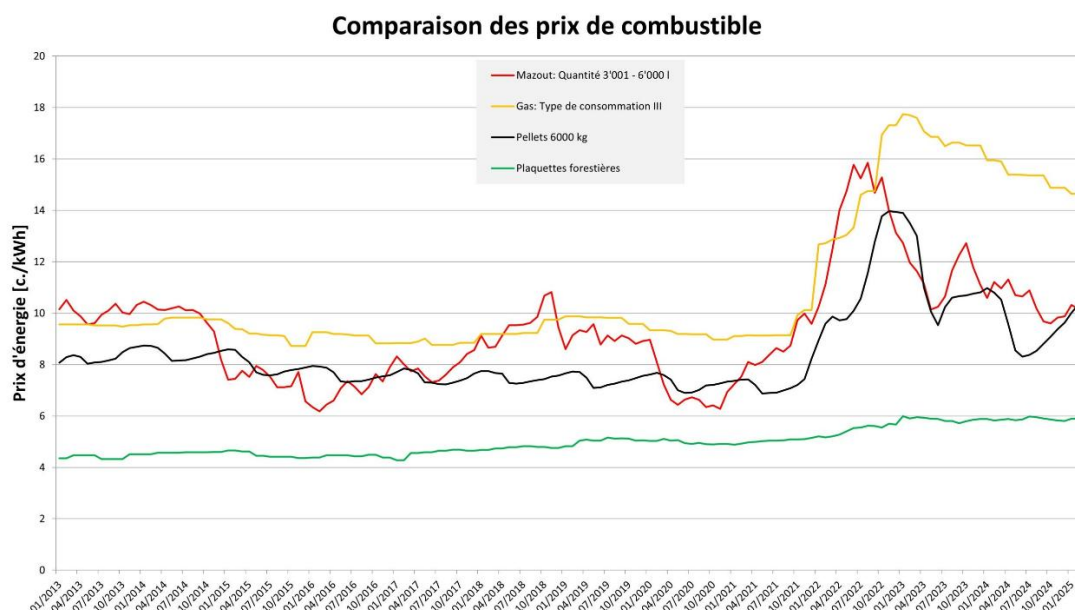


Figure 5 Evolution du prix des différents combustibles sur les 12 dernières années (source, Energie-bois suisse)

- **Combustible, huile de chauffage**

La consommation d'huile de chauffage a fortement augmenté en 2024, atteignant environ 90'000 litres, un volume nettement supérieur à celui de l'année précédente.

Cette hausse s'explique principalement par les pannes répétées survenues au niveau de l'infrastructure d'alimentation en plaquettes ainsi que de la chaudière à bois elle-même, rendant plus fréquents les recours à la chaudière d'appoint au mazout.

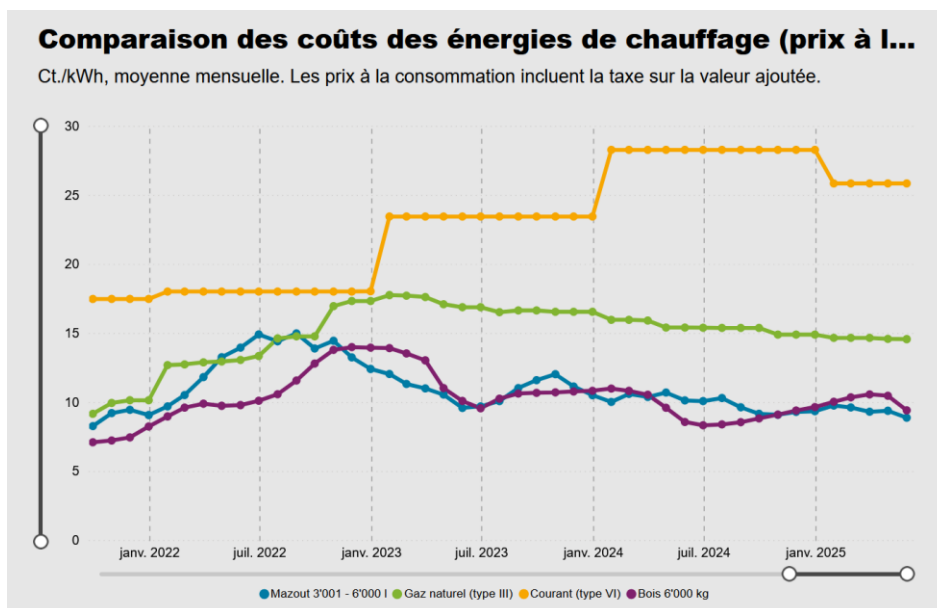


Figure 6 Evolution des prix des combustibles et de l'électricité (source, AVENERGY - OFS)

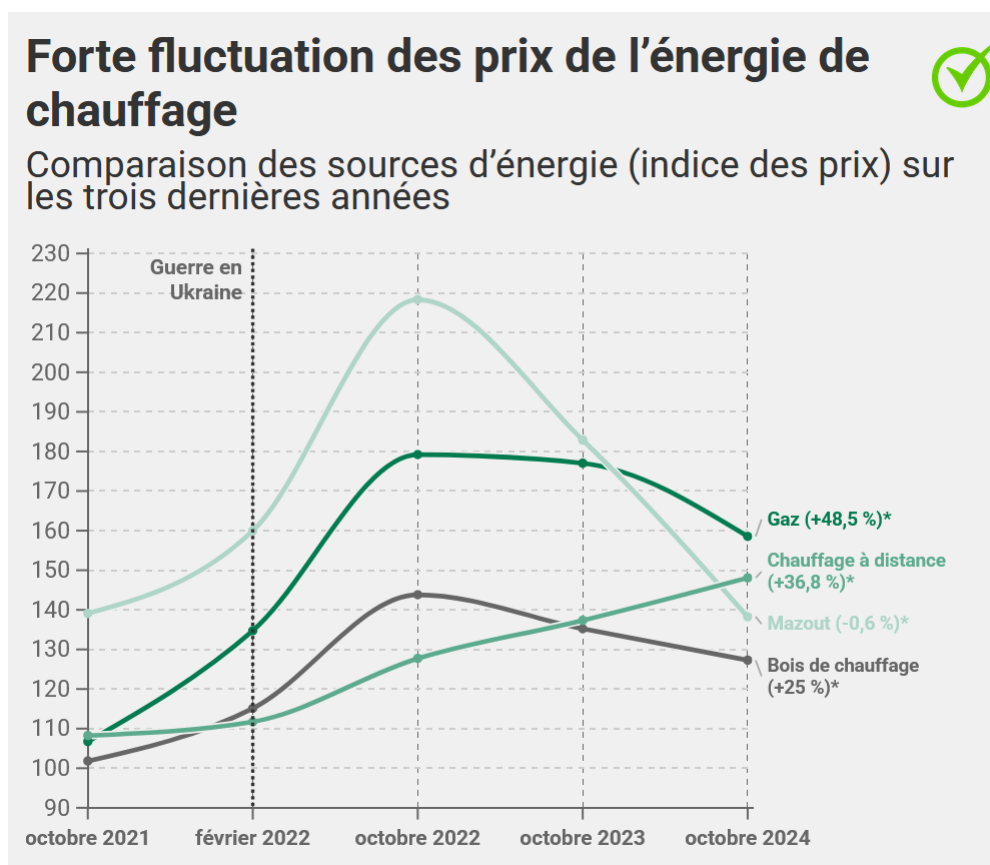


Figure 7 Evolution des prix pour les différents systèmes de chauffage (source, Comparis - OFS)

- **Achat de l'électricité**

L'électricité est approvisionnée auprès de Groupe E SA sur la base du produit Optimo Balance, contrat en vigueur jusqu'à fin 2025. Un nouvel accord a été

conclu pour les années 2026 à 2028, et le prochain achat portera sur 2029–2030.

Les prix de l'électricité devraient rester stables dans les années à venir, bien qu'ils demeurent supérieurs aux niveaux observés avant 2022, en raison du contexte énergétique toujours incertain.



Figure 8 Evolution du prix de l'électricité (source, Primeo)

Les courbes ci-dessus correspondent aux cours de l'électricité pour les années futures. La première ligne verte correspond à l'année 2026 et la dernière bleue à l'année 2030. Il s'agit des prix de base qui impactent directement les achats lors de la conclusion des contrats futurs.

8.2.3. Batterie

La batterie est pleinement opérationnelle et joue un rôle essentiel dans la réduction des pointes de consommation, lesquels peuvent entraîner des coûts élevés pour l'ensemble des usagers.

Avec la croissance espérée du nombre de bornes de recharge et la future mise en service de la pompe à chaleur (PAC), son rôle deviendra prépondérant dans la gestion énergétique globale du site.

8.2.4. Pompe à chaleur et EMS

La Pompe à Chaleur (PàC) a été livrée, accompagnée de son aéro-échangeur. Couplée à des accumulateurs de chaleur représentant environ 37 m³ d'eau à 80 °C, cette installation permettra de valoriser l'excédent d'énergie solaire et de produire localement la chaleur nécessaire entre mai et septembre, selon les conditions d'ensoleillement.

Le système de gestion de l'énergie, déjà fonctionnel, prendra toute sa valeur ajoutée avec l'entrée en service de la PàC. Il pourra, en fonction des apports solaires et des prévisions météo:

- Activer la PAC pour produire de l'eau chaude lorsque la production solaire dépasse la demande,
- Ou au contraire, demander un relais aux chaudières à bois en cas d'ensoleillement insuffisant.

8.2.5. Réseaux – convergence des réseaux

- **Extension du microgrid**

L'extension du microgrid a été envisagée le long du tracé du réseau de chaleur, les tuyaux pour le passage des câbles électriques ayant été posés parallèlement aux conduites thermiques.

Cependant, la récente modification de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne) pourrait rendre partiellement inutile la pose de câbles supplémentaires, selon les conditions et les tarifs d'utilisation du réseau du GRD. Ce changement réglementaire jouera un rôle clé dans la stratégie de déploiement, notamment pour le raccordement futur du site de l'Aigle Noir. Toutefois, ces perspectives trouveront une forme définitive lorsque l'OEne sera applicable.

Toutefois, l'objectif reste inchangé : consommer localement l'énergie produite, à un tarif optimal pour le producteur comme pour le consommateur.

- **Réseau de chaleur**

Le réseau de chaleur couvre principalement le centre du village. Les investissements prioritaires visent le raccordement d'immeubles présentant un potentiel énergétique élevé, soit plus de 30 kW de puissance de raccordement.

Les études comparatives montrent que, au-delà de 30 kW, le chauffage à distance (CAD) constitue la solution la plus économique, en particulier pour les bâtiments anciens, souvent peu efficaces du point de vue énergétique.

- **Convergence des réseaux**

La convergence des réseaux désigne l'intégration progressive des différentes infrastructures énergétiques – électricité, chaleur et données – dans un système unique et coordonné. Cette approche permet une gestion optimisée des flux énergétiques à l'échelle locale, en maximisant l'efficacité et l'utilisation des ressources renouvelables disponibles.

Dans le contexte des réseaux de Neyergie, cette convergence devient une réalité grâce à l'interconnexion entre :

- Le réseau électrique, incluant la production solaire photovoltaïque, la batterie de stockage et les consommateurs (résidentiel, bornes de recharge, pompes, etc.) ;
- Le réseau de chaleur, alimenté par la chaudière à bois, la chaudière d'appoint au mazout et, prochainement, par la pompe à chaleur (PAC) ;

- Le réseau de données, qui permet le pilotage intelligent via le système de gestion de l'énergie (EMS), la télérelève des compteurs et l'ajustement en temps réel de la production à la demande.

Lorsque la PAC sera pleinement opérationnelle, cette convergence permettra de consommer l'énergie solaire excédentaire pour produire de la chaleur, d'ajuster les charges électriques grâce à la batterie, et de coordonner l'ensemble grâce à l'EMS. Ce modèle de fonctionnement intégré constitue une étape clé vers une gestion énergétique locale, intelligente et durable, au bénéfice à la fois des consommateurs et de l'environnement.

8.2.6. Stations de recharge

Neyergie, est revendeur de bornes de recharge afin d'équiper progressivement les parkings souterrains du Clédard et ailleurs en fonction de la demande effective. À ce jour, la croissance du parc de véhicules électriques reste bien inférieure aux prévisions initiales.

Cependant, avec l'interdiction d'immatriculer des véhicules thermiques neufs dès 2035, une forte accélération de la demande en bornes de recharge est attendue. L'infrastructure mise en place par Neyergie est conçue pour absorber cette croissance future, garantissant une montée en charge sans travaux lourds supplémentaires.

Le concept retenu permet d'équiper individuellement chaque place de parc. Le client acquiert sa borne auprès de Neyergie et contribue forfaitairement aux coûts d'infrastructure. Pour rappel, les bornes de recharge ne sont pas incluses dans le périmètre du RCP (Regroupement dans le Cadre de la Consommation Propre).

8.2.7. Financement du projet de développement de Neyergie SA

La réalisation de la nouvelle chaufferie nécessite des investissements importants, pour un montant total supérieur à 2 millions de francs. Le financement devra être assuré à la fois par les fonds propres de Neyergie SA et par un emprunt bancaire.

Afin d'obtenir de meilleures conditions auprès des établissements financiers, l'exécutif communal a soumis au législatif une demande de garantie à hauteur de 3 millions de francs, en faveur de Neyergie SA, entièrement détenue par la commune.

Cette garantie permettra à la société de réaliser un investissement devenu urgent, tout en respectant ses engagements contractuels envers son actionnaire. Le Conseil d'administration est chargé d'identifier le partenaire bancaire offrant les meilleures conditions commerciales et financières.

8.2.8. Exploitation et maintenance

L'exploitation des infrastructures a nécessité des interventions majeures en 2024, ce qui a occasionné d'important travaux de maintenance

La chaudière à bois, considérée comme le maillon faible de la chaîne de chaleur, a nécessité des dépannages importants, occasionnant des arrêts prolongés de la production à partir du bois.

Du côté de la production photovoltaïque, une panne d'onduleurs a également eu un impact négatif. Il convient de souligner que les onduleurs de marque ABB, aujourd'hui hors garantie et ne sont plus pris en charge par le fabricant, ce qui représente un risque accru de perte d'exploitation. Fort heureusement, une société allemande spécialisée dispose encore d'un stock de pièces de rechange, ce qui permet d'en assurer la maintenance à court terme.

Pour les deux prochaines années, deux interventions préventives sont à prévoir :

- Un nettoyage complet des panneaux photovoltaïques afin d'optimiser la production d'énergie.
- Un entretien des disjoncteurs principaux, indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité de l'ensemble du système électrique.

8.2.9. Clients

En 2024, deux interruptions de courant avaient été annoncées pour permettre des travaux de maintenance. Fort heureusement, les interventions ont pu être réalisées sans coupure effective, grâce à une bonne coordination sur le terrain.

Par ailleurs, plusieurs mandats de réparation ont été confiés à Neyergie sur le site du Clédard, notamment en lien avec des pannes de matériel KNX. Les interventions ont été menées avec efficacité et ont répondu pleinement aux attentes des clients.

L'utilisation du site Internet de Neyergie par les clients est en constante augmentation, tant pour la consultation d'informations que pour l'accès aux services en ligne (facturation, contact, suivi des consommations, etc.).

Bien que les données chiffrées précises indiquent environ 2'000 connections annuelles, les potentialités de l'outil restent largement sous-utilisées. Le nombre de connexion confirme l'importance de cet outil dans la stratégie de relation client et de communication digitale. Un suivi statistique plus rigoureux pourra être mis en place pour mesurer plus finement l'évolution de sa fréquentation.

9. Comptes 2024 - - Bilan 2024 - - Budgets 2025

9.1. Compte d'exploitation, PP

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires brut (hors provisions) s'élève à CHF 565'675. Après déduction de CHF 22'694 au titre des provisions — dont un du croire de CHF 9'806 et une provision de CHF 12'888 relative à une affaire en litige, le chiffre d'affaires net ressort à CHF 542'981, soit une hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Produits**

Au niveau des produits, la vente de chaleur a progressé de 4,5% pour atteindre CHF 187'367, tandis que la vente d'électricité enregistre une hausse de 27 %, s'établissant à CHF 176'493.

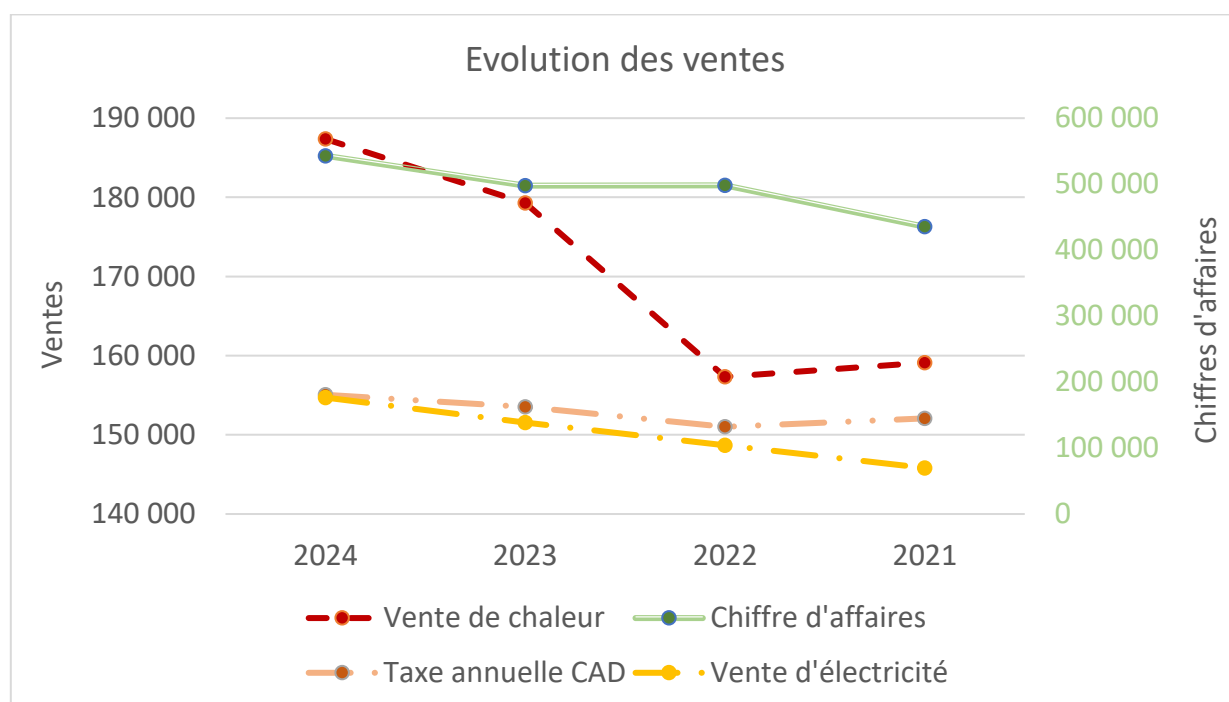


Figure 9 PP 2024 évolution des ventes

- **Charges**

Les charges d'exploitation ont augmenté de 17 %, atteignant CHF 410'183. Cette hausse s'accompagne toutefois de certaines baisses, notamment une réduction de 6,5 % des achats d'huile de chauffage, qui s'élèvent à CHF 82'365, en lien avec la baisse des prix, ainsi qu'une diminution de 26,5 % des achats de plaquettes forestières, principalement due aux pannes affectant l'installation de chauffage à bois.

En revanche, les achats d'électricité ont augmenté de 106 %. La pose des nouveaux compteurs permettra une mesure plus précise et par conséquent de disposer d'un mode de calcul plus juste ce qui permettra à d'obtenir des résultats énergétiques détaillés en phase avec la réalité.

Par ailleurs, les coûts liés à l'exploitation de la batterie et des bornes de recharge ont engendré une charge supplémentaire de CHF 27'614. Ces coûts sont toutefois considérés comme non récurrents.

- **Autres charges**

Les autres charges sont restées globalement stables, avec une légère progression de 4,7 %, pour atteindre CHF 33'074.

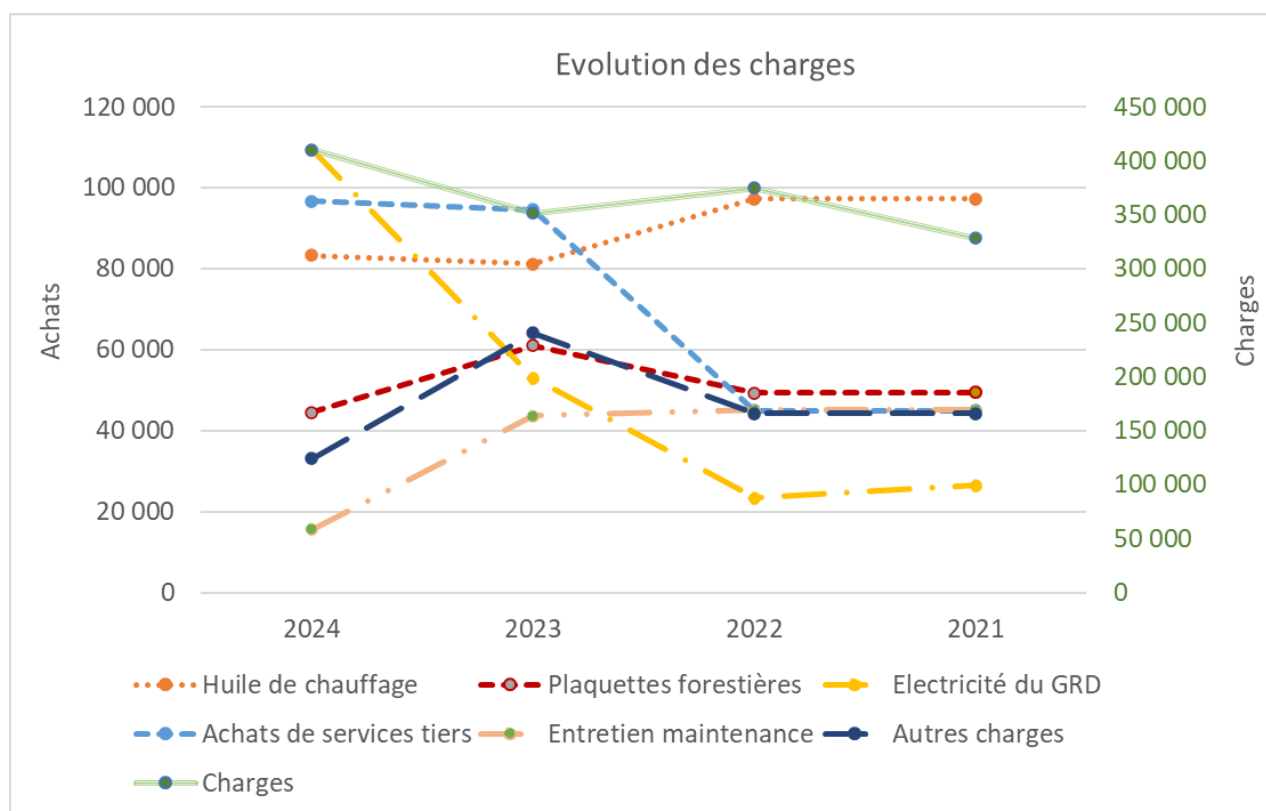


Figure 10 Evolution des charges de 2021 à 2024

Erfolgsrechnung ohne Details
Neyergie SA

CHE-281.524.466

	von: bis:	01.01.2024 31.12.2024	01.01.2023 31.12.2023
Produits			
Produits nets des ventes de biens et de prestations de service			
3000 Produits des ventes de biens et de prestations de service		565'675.73	531'212.63
3800 Déductions sur ventes		-22'694.25	-38'975.73
Total Produits nets des ventes de biens et de prestations de service 100%		542'981.48	492'236.90
Total Produits		542'981.48	492'236.90
Charges			
Charges de matériel			
4000 Charges de matériel		377'175.01	319'894.40
Total Charges de matériel 69.46%		377'175.01	319'894.40
Bruttoergebnis nach Material- und Warenaufwand		165'806.47	172'342.50
Autres charges d'exploitation			
6000 Autres charges d'exploitation		33'074.53	31'562.36
Total Autres charges d'exploitation 6.09%		33'074.53	31'562.36
Betriebliches Ergebnis vor Abschreibungen, Wertberichtigungen, Finanzerfolg und Steuern (EBITDA)		132'731.94	140'780.14
Amortissements et corrections de la valeur des actifs immobilisés			
6800 Amortissements et corrections de la valeur des actifs immobilisés		178'867.17	106'817.59
Total Amortissements et corrections de la valeur des actifs immobilisés 32.94%		178'867.17	106'817.59
Betriebliches Ergebnis vor Finanzerfolg und Steuern (EBIT)		-46'135.23	33'962.55
Charges et produits financiers			
6900 Charges financières		20'470.12	20'449.14
6950 Produits financiers		-1.26	-21.20
Total Charges et produits financiers 3.77%		20'468.86	20'427.94
Betriebliches Ergebnis vor Steuern (EBT)		-66'604.09	13'534.61
Résultat des activités annexes d'exploitation			
7000 Produits accessoires		-74'812.03	0.00
Total Résultat des activités annexes d'exploitation -13.78%		-74'812.03	0.00
Résultats hors exploitation			
8000 Charges hors exploitation		0.00	4'164.39
Total Résultats hors exploitation 0%		0.00	4'164.39
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période			
8500 Charges exceptionnels, uniques ou hors période		0.00	11'469.44
8510 Produits exceptionnels, uniques ou hors période		-14.25	-8'473.07

Tableau 5 Comptes P&P 2024 produits et charges

Erfolgsrechnung ohne Details
Neyergie SA

CHE-281.524.466

	von: bis:	01.01.2024 31.12.2024	01.01.2023 31.12.2023
Total Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période 0.00%		-14.25	2'996.37
Jahresgewinn / -verlust vor Steuern		8'222.19	6'373.85
Impôts directs			
8900 Impôts directs		816.30	-1'729.10
Total Impôts directs 0.15%		816.30	-1'729.10
Total Charges		535'575.59	484'133.95
Laufender Gewinn (+) bzw. Verlust (-)		7'405.89	8'102.95

Tableau 6 Comptes P&P 2024 résultat

- **Amortissements**

Les amortissements enregistrent une forte hausse, comme détaillé ci-après. Leur montant s'élève à CHF 180'000, CHF 106'000 l'année précédente, soit une augmentation de 70 %.

- **Amortissements exceptionnels**

Afin de refléter plus fidèlement la valeur effective de certains actifs, des amortissements exceptionnels ont été réalisés au cours de l'exercice 2024, pour un montant total de CHF 75'000.

- Un amortissement de CHF 30'000 a été comptabilisé sur les prestations d'ingénierie, celles-ci n'ayant plus de lien direct avec les infrastructures réalisées ou en cours de réalisation.
- En raison des problèmes rencontrés avec les onduleurs des installations photovoltaïques, la durée d'amortissement initialement prévue à 25 ans a été réduite à 7 ans, ce qui représente pour 2024 un amortissement de CHF 37'500.
- Enfin, un amortissement complémentaire de CHF 7'500 a été appliqué à l'infrastructure de production de chaleur, afin de couvrir les risques liés aux périodes d'immobilisation des équipements.

Ces ajustements permettent d'anticiper les évolutions techniques et les risques identifiés, tout en assurant une présentation fidèle de la situation patrimoniale de la société.

Ils impactent directement l'EBITDA et, par conséquent, l'EBIT, en réduisant le résultat opérationnel de l'exercice.

- **EBITDA**

L'EBITDA s'établit à CHF 132'732, ce qui représente une diminution de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance, qui pèsent sur la rentabilité opérationnelle.

L'EBIT est également affecté par la prise en charge directe de certains coûts liés à l'exploitation de la batterie, en particulier les coûts des compteurs, désormais intégrés comme charges d'exploitation.

- **EBT**

L'EBT affiche une valeur de CHF -66'604, contre CHF 13'500 l'année précédente, marquant une baisse significative. Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des amortissements exceptionnels détaillés ci-avant.

En neutralisant ces charges extraordinaires, l'EBT ajusté (ou L'EBT « opérationnel ») ressort à CHF 8'208, reflétant une performance plus représentative de l'exploitation courante.

- **Cash-flow**

Le cash-flow 2024 s'est nettement amélioré, retrouvant un niveau proche de l'excellent résultat observé en 2021. Cette évolution positive s'explique notamment par la capacité de la société à générer une marge suffisante pour absorber des amortissements extraordinaires. Sous réserve de stabilité des charges d'exploitation, cette tendance devrait raisonnablement se poursuivre en 2025.

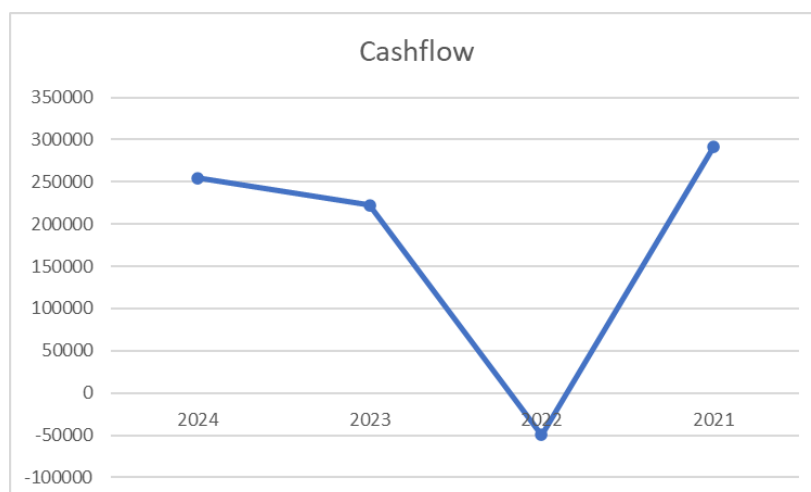


Figure 11 Evolution du casflow

- **Résultat**

Le résultat 2024, conforme aux attentes, peut être considéré comme satisfaisant, compte tenu des charges et amortissements exceptionnels supportés durant l'exercice. Dans un contexte où d'importants investissements sont à prévoir à court terme, il est impératif de maintenir une gestion rigoureuse et sobre, afin de préserver la pérennité de Neyergie.

- **Divers**

Les prêts LEFAP ont été rétribués à hauteur de 3%, sur décision du Conseil d'administration.

9.1.1. Conclusion - compte pertes et profits

Le compte de pertes et profits met en évidence la capacité de la société à absorber des imprévus de portée limitée. Dans la situation actuelle, les ventes ne peuvent être directement influencées, ce qui laisse au management une marge de manœuvre essentiellement concentrée sur la maîtrise des coûts variables, seuls véritables leviers de pilotage à disposition.

9.2. Bilan

- **Fonds propres**

Les fonds propres s'élèvent à CHF 803'461. Ils se composent du capital-actions de CHF 400'000, d'un prêt postposé de CHF 350'000 accordé par le propriétaire, soit la Commune, ainsi que notamment de bénéfices reportés.

- **Actifs circulants**

Au 31 décembre 2024, les liquidités enregistrent une baisse de 13,5 % par rapport à l'exercice précédent. En parallèle, les créances affichent une hausse de 35 %, principalement en lien avec les facturations émises en octobre et décembre 2024. À cette date, les positions ouvertes avant échéance représentaient un montant de CHF 175'562.

Les retards de paiement supérieurs à 30 jours s'élevaient à CHF 44'296, contre CHF 26'188 en 2023 et CHF 44'893 en 2022, ce qui traduit une évolution dans la moyenne observée sur les trois dernières années.

Comme les années précédentes, la gestion des liquidités demeure une priorité absolue pour la conduite financière de la société. Elle fait l'objet d'un suivi rigoureux et constant, afin de garantir la capacité de la société à honorer ses engagements et à maintenir une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux besoins opérationnels courants comme aux investissements planifiés. .

Bilan (sans 0) Neyergie SA

CHE-281.524.466

	31.12.2024	%	31.12.2023	%	+ / -
Actifs					
Actif circulants					
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme					
1020 Banque	210'652.56	8.3	243'329.68	10.3	-32'677.12
Raiffeisen Solair, nouvel IBAN	2'405.86		9'214.16		
Raiffeisen, c/c nouvel IBAN	208'246.70		234'115.52		
Total Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	210'652.56	8.3	243'329.68	10.3	-32'677.12
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service					
1100 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service	239'034.38	9.5	169'805.70	7.2	69'228.68
1109 Corrections de la valeur des créances résultant des ventes de biens et de prestations de service à des tiers (inclus du croire)	-9'806.00	-0.4	0.00	0.0	-9'806.00
Total Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service	229'228.38	9.1	169'805.70	7.2	59'422.68
Autres créances à court terme					
1170 TVA impôt préalable	2'482.81	0.1	2'482.81	0.1	0.00
1171 TVA impôt latent préalable	14.30	0.0	14.30	0.0	0.00
2201 Décompte TVA	26'124.54	1.0	11'422.92	0.5	14'701.62
2208 comptes courantes administrations fiscales	1'064.65	0.0	1'000.00	0.0	64.65
Total Autres créances à court terme	29'686.30	1.2	14'920.03	0.6	14'766.27
Actifs de régularisation (actifs transitoires)					
1301 Actifs de régularisation automatiques	6'276.36	0.2	19'950.07	0.8	-13'673.71
Total Actifs de régularisation (actifs transitoires)	6'276.36	0.2	19'950.07	0.8	-13'673.71
Total Actif circulants	475'843.60	18.8	448'005.48	18.9	27'838.12
Actifs immobilisés					

Tableau 7 Bilan actifs circulants

Bilan (sans 0) Neyergie SA

CHE-281.524.466

	31.12.2024	%	31.12.2023	%	+ / -
Immobilisations corporelles					
1500 Immobilisations corporelles meubles	2'660'462.51	105.4	2'358'709.52	99.4	301'752.99
1430 Réseau CAD (fouilles, tuyaux)	1'226'459.97		1'113'652.35		
1485 Centrale PV - Panneaux solaires	338'045.75		338'045.75		
1440 Installations sous-stations CAD	353'642.59		353'642.59		
1482 Microgrid - tableaux électriques	177'876.25		177'876.25		
1420 Centrale CAD (production) (machines)	60'089.44		60'472.00		
1560 Infrastructure IT	10'489.08		9'534.69		
1510 Bornes de recharge	22'666.34		21'179.34		
1540 Infrastructures local Batterie	47'915.22		41'155.23		
1480 Microgrid - Câbles et tuyaux	111'595.57		111'595.57		
1410 Etudes architectes, ingénieurs, planifications	101'892.23		101'892.23		
1450 Machines et appareils	1'186.99		1'186.99		
1520 Production chaleur - PAC - Chaudières	187'426.92		7'300.37		
1484 Microgrids Ingénieurs Electriciens	19'760.00		19'760.00		
1470 Outillages	1'416.16		1'416.16		
1509 Corrections de la valeur immobilisations corporelles meubles	-611'879.04	-24.2	-433'011.87	-18.2	-178'867.17
1430 Réseau CAD (fouilles, tuyaux)	-135'034.05		-110'504.85		
1485 Centrale PV - Panneaux solaires	-141'765.16		-89'084.49		
1440 Installations sous-stations CAD	-109'828.89		-92'146.76		
1482 Microgrid - tableaux électriques	-46'817.74		-37'923.93		
1420 Centrale CAD (production) (machines)	-44'775.74		-39'813.00		
1560 Infrastructure IT	-4'715.62		-2'617.80		
1510 Bornes de recharge	-2'527.63		-1'394.31		
1540 Infrastructures local Batterie	-5'083.66		-2'687.90		
1480 Microgrid - Câbles et tuyaux	-12'342.06		-10'110.15		
1410 Etudes architectes, ingénieurs, planifications	-87'284.85		-36'906.40		
1450 Machines et appareils	-675.80		-438.40		
1520 Production chaleur - PAC - Chaudières	-7'756.68		-259.60		
1470 Outillages	-1'415.16		-1'220.28		
1484 Microgrids Ingénieurs Electriciens	-11'856.00		-7'904.00		
Total Immobilisations corporelles	2'048'583.47	81.2	1'925'697.65	81.1	122'885.82
Total Actifs immobilisés	2'048'583.47	81.2	1'925'697.65	81.1	122'885.82
	2'524'427.07		2'373'703.13		150'723.94

Tableau 8 Bilan immobilisations corporelles

Bilan (sans 0) Neyergie SA

CHE-281.524.466

	31.12.2024	%	31.12.2023	%	+ / -
Passifs					
Capitaux étrangers à court terme					
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de service					
2000 Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de service	143'540.61	5.7	145'451.88	6.1	-1'911.27
2030 Acomptes reçus de tiers	380'607.97	15.1	455'420.00	19.2	-74'812.03
Divers	380'607.97		455'420.00		
Total Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de service	524'148.58	20.8	600'871.88	25.3	-76'723.30
Autres dettes à court terme					
2200 TVA impôt sur le chiffre d'affaires	-237.65	0.0	-237.65	0.0	0.00
2202 TVA impôt latent sur le chiffre d'affaires/sur les acquisitions	245.13	0.0	245.13	0.0	0.00
Total Autres dettes à court terme	7.48	0.0	7.48	0.0	0.00
Passifs de régularisations (passif transitoires)					
2300 Passifs de régularisations (passif transitoires)	129'264.68	5.1	109'223.33	4.6	20'041.35
Total Passifs de régularisations (passif transitoires)	129'264.68	5.1	109'223.33	4.6	20'041.35
Total Capitaux étrangers à court terme	653'420.74	25.9	710'102.69	29.9	-56'681.95
Capitaux étrangers à long terme					
Dettes à long term portant intérêt					
2400 Dettes à long terme portant intérêt	1'067'545.05	42.3	867'545.05	36.5	200'000.00
LEFAP	12'000.00		12'000.00		
LEFAP	1'500.00		1'500.00		
LEFAP	24'000.00		24'000.00		
Commune de Neyruz FR solaire	150'000.00		150'000.00		
LEFAP	3'000.00		3'000.00		
LEFAP	15'000.00		15'000.00		
LEFAP	2'800.00		2'800.00		
Commune de Neyruz FR relais	800'000.00		600'000.00		
LEFAP	59'245.05		59'245.05		
Total Dettes à long term portant intérêt	1'067'545.05	42.3	867'545.05	36.5	200'000.00
Total Capitaux étrangers à long terme	1'067'545.05	42.3	867'545.05	36.5	200'000.00
Capitaux propres					
Capital-actions					
2800 Capitaux propres	750'000.00	29.7	750'000.00	31.6	0.00
Capital-actions	400'000.00		400'000.00		
Pré post-posé Commune de Neyruz FR	350'000.00		350'000.00		
Total Capital-actions	750'000.00	29.7	750'000.00	31.6	0.00
Réserve légale issue du bénéfice					
2950 Réserve légale issue du bénéfice	3'500.00	0.1	3'000.00	0.1	500.00
Gesetzliche Gewinnreserve	3'500.00		3'000.00		
Total Réserve légale issue du bénéfice	3'500.00	0.1	3'000.00	0.1	500.00

Tableau 9 Bilan bénéfice

Bilan (sans 0) Neyergie SA

CHE-281.524.466

	31.12.2024	%	31.12.2023	%	+ / -
Bénéfice ou perte résultant du bilan					
2970 Bénéfice ou perte reporté	42'555.39	1.7	34'952.44	1.5	7'602.95
2979 Bénéfice ou perte de l'exercice	0.00	0.0	8'102.95	0.3	-8'102.95
Total Bénéfice ou perte résultant du bilan	42'555.39	1.7	43'055.39	1.8	-500.00
Total Capitaux propres					
	796'055.39	31.5	796'055.39	33.5	0.00
	2'517'021.18		2'373'703.13		143'318.05
Gewinn (+) Verlust (-)	7'405.89		0.00		7'405.89
Aktuelles Eigenkapital	803'461.28	31.8	796'055.39		7'405.89

Tableau 10 Bilan bénéfice

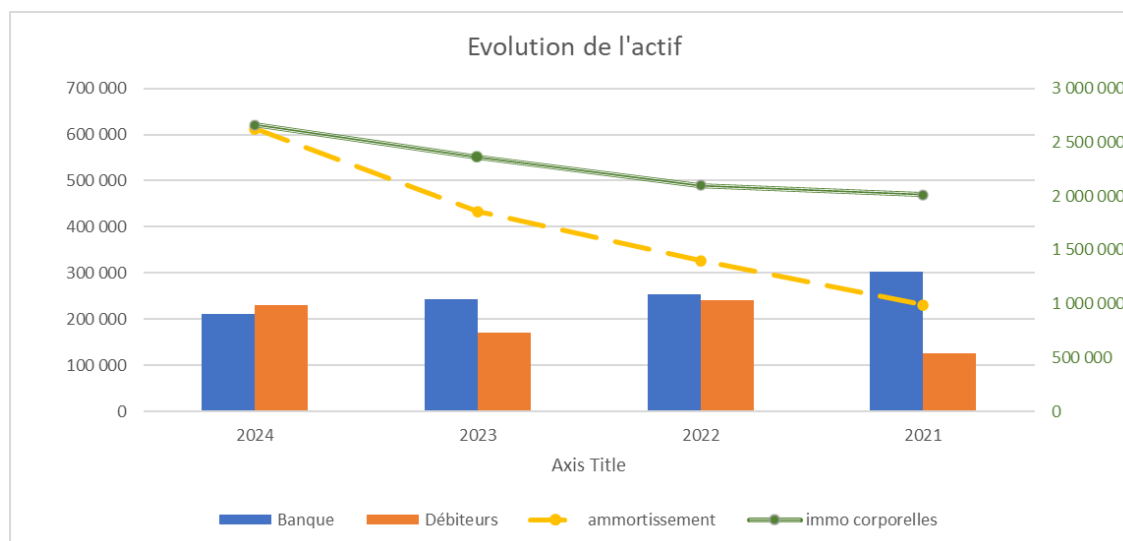


Figure 12 Bilan 2021 – 2024 – actifs

- **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations autofinancées ont enregistré une hausse de 13 %, soit une progression équivalente à celle de l'année précédente. Les amortissements ont fortement augmenté en raison de d'amortissements exceptionnels, atteignant CHF 611'879, ce qui représente une hausse de 41 %.

- **Passifs - fonds étrangers**

L'augmentation des fonds étrangers à long terme s'explique par l'appel de la dernière tranche du crédit relais accordé par la commune, ainsi que par la progression régulière des prêts LEFAP. En parallèle, les acomptes de tiers enregistrent une légère diminution.

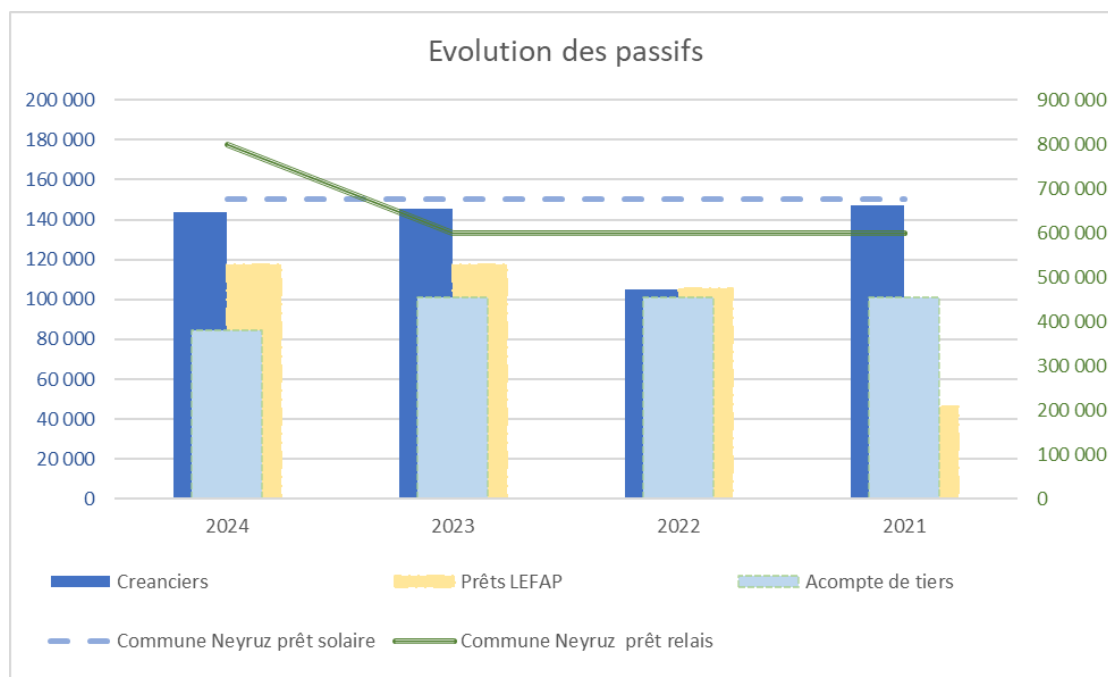


Figure 13 Comparaison et évolution des fonds étrangers de 2021 à 2024

- **Résultat et réserves**

Le résultat 2024 s'établit à CHF 7'406, en légère baisse de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant au vu du cash-flow généré durant l'année.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale, un montant de CHF 500 du bénéfice 2023 a été affecté à la réserve légale.

L'affectation et la répartition du bénéfice 2024 sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

	Boucllement	2024	2023
2800	Capitaux propres	750 000	750 000
	Capital action	400 000	400 000
	Prés postposé Commune de Neyruz	350 000	350 000
2950	Réserve légale issue du bénéfice		
	Réserve légale issue du bénéfice	3 500	3 000
2970	Bénéfice ou perte reportée		
	Bénéfice ou perte reportée	42 555	34 952
	Bénéfice perte de l'exercice	7 406	8 103
Affectation du bénéfice			
Proposition du Conseil d'administration:			
Allouer CHF 500 à la réserve légale			

Tableau 11 résultats et réserves

9.3. Conclusion comptes année 2024

L'exercice 2024 s'achève sur un résultat positif, marqué par une progression des actifs, passés de CHF 2'100'000 à CHF 2'350'000, soit une hausse supérieure à celle de l'endettement. Cette évolution est d'autant plus notable que les amortissements ont augmenté de plus de CHF 100'000 et que les charges d'exploitation ont crû de près de CHF 60'000 par rapport à l'année précédente.

Le cash-flow est également en progression, retrouvant un niveau équivalent à celui de l'année 2021.

Malgré ces éléments encourageants, des incertitudes subsistent, notamment liées à la dégradation des équipements de production de chaleur, en attendant la mise en service de la nouvelle chaufferie. Par ailleurs, les pannes répétées des onduleurs suscitent des préoccupations pour la poursuite stable de la production photovoltaïque dans les prochaines années.

Enfin, la croissance du chiffre d'affaires, portée par une hausse de la consommation, a permis de dégager un résultat équivalent à celui de l'année précédente. Ce résultat est aussi le reflet de l'engagement constant des différents acteurs impliqués dans le bon fonctionnement de la société.

10. Budget 2025

- **Chiffre d'affaires**

La planification des ventes d'énergie et de services demeure incertaine, car étroitement liée aux conditions météorologiques. Aucun nouveau raccordement n'étant prévu pour le réseau de chaleur, par conséquent aucune croissance significative des ventes de chaleur n'est attendue. Aucune augmentation du tarif de l'électricité n'est attendue. La marge sur l'électricité doit potentiellement s'améliorer.

Enfin, les activités de services ne devraient pas connaître de développement notable, et les bornes de recharge ne représentent pas encore un levier de croissance significatif.

- **Charges**

Tout comme les ventes de chaleur, l'achat de combustible reste difficile à planifier, car il dépend directement du niveau de consommation liée aux conditions climatiques.

De la même manière, l'achat d'électricité est influencé par la météo, et plus précisément par l'ensoleillement : un ensoleillement favorable permet de réduire les achats auprès du GRD, avec un impact positif sur le résultat.

En 2024, l'approvisionnement en électricité auprès du GRD se fera à des conditions tarifaires plus avantageuses qu'en 2023, ce qui devrait améliorer la marge.

Pour finir, les charges opérationnelles dépendront principalement des températures hivernales et de l'évolution du prix de l'huile de chauffage.

Dans ce contexte, il est essentiel de réduire les frais administratifs, en supprimant toutes les prestations et actions sans effet direct sur les activités principales de la société.

- **Résultat**

Le résultat attendu pour 2025 s'annonce particulièrement délicat, en raison de la difficulté à réduire les charges d'environ CHF 20'000. Toutefois, la dissolution de la provision liée à l'affaire litigieuse, prévue durant l'exercice, représentera un montant conséquent qui viendra partiellement compenser cette contrainte. Par ailleurs, plusieurs reliquats des exercices antérieurs devront être régularisés, ce qui impactera également le résultat.

Budget 2025					
Chiffres d'affaires	2024 budget	Delta %	Réel 2024	Delta %	Budget 2025
Chiffre d'affaires	517 554	4,9	542 981	-2	533 598
Vente de chaleur	179 299	4,5	187 367	3	192 988
Taxe annuelle CAD	162 366	11,1	180 367	3	185 778
Vente d'électricité	152 389	-0,5	151 599	3	156 147
Bornes de recharge	6 000	-15,6	5 067	0	5 067
Prestations	22 000	-49,3	11 159	0	11 159
Provision perte débiteur	-4 500	404,3	-22 694	10	-24 963
Divers			7 422	0	7 422
Charges d'exploitation	2024 budget		Réel 2024		Budget 2025
Charges d'exploitation	373 173	1,1	377 175	2	384 187
Huile de chauffage	89 114	-6,5	83 365	-20	66 692
Plaquettes forestière	60 638	-26,8	44 365	0	44 365
Electricité fournisseur tiers & GRD	91 660	19,3	109 321	-5	103 855
Achats de services tiers Services	68 475	53,8	105 291	-10	94 762
Charges loyer et entretien	18 631	-11,3	16 516	40	23 122
Autres charges	29 062	13,8	33 074	0	33 074
Divers	1 071	1610,4	18 317	0	18 317
EBITDA	144 381		132 732		149 410
	2024 budget		Réel 2024		Budget 2025
Amortissements	114 817		178 868		130 000
EBIT			66 604		19 410
Charges financières	21 595		20 461		24 400
EBT	7 970		-66 604		-4 990
EBT %					
Charges hors exploitation	4 200				4 200
Charges produits exceptionnels			74 812		
Bénéfice annuel avant impôts	3 770		8 222		4 000
Impôt	1 000		1 000		
Bénéfice annuel	2 770		7406		-5 190

Tableau 12 Budget d'exploitation 2025

11. Investissements

Les investissements prévus pour 2025 concernent principalement les prestations et fournitures liées à la construction de la nouvelle centrale de production de chaleur. Il s'agit de budgets importants, couvrant l'ensemble des équipements nécessaires à la production et au stockage de chaleur, notamment une pompe à chaleur (PàC) et deux chaudières à bois, ainsi que les accumulateurs d'eau chaude associés.

Ces nouvelles unités viendront remplacer les chaudières à mazout existantes (totalisant une puissance de 900 kW) ainsi que la chaudière à bois de 350kW, qui arrivera en fin de vie après 27 années de bons et loyaux services. Les chaudières à mazout datent de la même période, à l'exception de la chaudière mobile au mazout, qui sera conservée comme solution de secours ou mise à disposition en location si nécessaire.

11.1. Budget d'investissements 2025

La mise en service de la pompe à chaleur (PàC) devrait idéalement intervenir avant la fin du premier semestre 2025, afin de permettre l'exploitation du réseau exclusivement à partir de la PAC, elle-même alimentée par l'énergie solaire.

Le tableau présente l'ensemble des coûts de construction, toutes sources de financement confondues. Les montants budgétés sont relativement fiables, car ils sont en grande partie fondés sur des offres optimisées fournies par les prestataires. Ainsi, le risque de dépassement financier est fortement réduit. En revanche, le risque lié au respect du planning demeure important, les travaux ayant débuté tardivement en raison des difficultés rencontrées lors de l'élaboration du concept.

Budget nouvelle chaufferie route d'Onnens et extension du CAD Situation au 01.04.2025		
Installations / équipements	Budget	Commentaires
PAC + Aéro	270 000,00	
Livraison et pose PAC	10 000,00	
Installation électrique Alimentation de la	60 000,00	
Installations & raccordement hydraulique de la PAC	200 000,00	
Installation et raccordement des chaudières	160 000,00	
Accumulateur	70 000,00	
Installation électrique raccordement périphériques PAC	50 000,00	
MCR PAC	50 000,00	
Pompe de circulation, nourrices	50 000,00	
Imprévus et suppléments	30 000,00	
Construction du silo à plaquettes avec	300 000,00	
GC canaux pour installation des vis	50 000,00	
Rafraichissement du local chaufferie et	20 000,00	
Ingénieur Civil GC mise à l'enquête	15 000,00	
Ingénieur civil GC EST fouilles pour les conduites et silo	10 000,00	
Ingénieur Civil GC Ouest	15 000,00	
GC Conduites chaleur à l'Est	70 000,00	
Ingénieur Civil Chaufferie		
Ingénieur Processus		
Fourniture des Conduites EST CAD + Eau glcolée	60 000,00	
Pose conduites EST		
GC Conduites de chaleur à l'Ouest	100 000,00	
Fourniture des Conduites CAD Ouest	150 000,00	
Pose Conduites CAD Ouest		
Chaudières à bois	500 000,00	
Installations chaufferie chaudières	120 000,00	
Installation électrique raccordement des chaudières	80 000,00	
Bureau d'ingénieur	60 000,00	
Cheminées	180 000,00	
Prestations propres + divers	50 000,00	
Totaux	2 730 000,00	

Tableau 13 Budget d'investissement 2025

12. Conclusion

Le projet entre désormais dans une phase décisive. Si les choix techniques sont arrêtés et les premières étapes de réalisation engagées, deux enjeux majeurs subsistent : le respect du planning et surtout la finalisation du financement. Ce dernier point demeure essentiel pour garantir la continuité des travaux dans les délais impartis et assurer la viabilité à long terme de l'infrastructure. La mobilisation des ressources et le suivi rigoureux du projet restent donc prioritaires pour atteindre les objectifs fixés tant sur les plans opérationnels qu'environnemental.

13. Perspectives

13.1. Chaleur à distance

Pour amortir les investissements réalisés en 2024 et 2025, il sera indispensable d'étendre le réseau de chaleur. La capacité actuelle de production et de distribution permet en effet d'alimenter plusieurs centaines de kilowatts supplémentaires sans nécessiter d'investissements majeurs. À défaut d'une telle extension, le remboursement de la dette, ainsi que la prise en charge des intérêts et des amortissements, représenteront un défi financier important pour la société.

13.2. Développement de la production d'électricité renouvelable

La question du stockage de l'énergie devient cruciale dans un système de plus en plus fondé sur les énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque. Contrairement aux énergies fossiles, ces sources sont intermittentes et difficilement prévisibles, ce qui pose de réels défis en termes d'équilibre entre production et consommation.

Aujourd'hui déjà, les périodes de forte production solaire — notamment en milieu de journée au printemps et en été — peuvent saturer le réseau, forçant les gestionnaires à découpler les onduleurs et parfois même à faire face à des prix de rachat négatifs. Cela signifie que les producteurs doivent payer pour injecter leur surplus d'énergie, une situation absurde requérant des solutions efficaces de stockage.

C'est pourquoi le stockage local devient un levier stratégique. Il permet :

- de lisser la production dans le temps,
- de réduire la dépendance au réseau externe,
- et de valoriser l'autoconsommation, en stockant l'énergie excédentaire pour la restituer en soirée ou en période de faible production.

La batterie installée par Neyergie, couplée à son Energy Management System (EMS), constitue déjà un système avancé capable de gérer ces flux de manière intelligente. Ce dispositif permet :

- d'absorber les excédents en journée,
- de réduire les pointes de consommation,
- et de réduire les frais liés à la puissance de pointe.

À terme, le stockage thermique (par les accumulateurs d'eau chaude, notamment via la PàC) jouera également un rôle majeur, permettant d'utiliser les excédents électriques pour produire de la chaleur, stockable à moindre coût.

Grâce à une infrastructure évolutive et résiliente, Neyergie est bien positionnée pour répondre à ces nouveaux défis. L'évolution des tarifs, les pressions réglementaires et les opportunités technologiques renforceront encore l'importance de disposer d'outils flexibles de gestion et de stockage de l'énergie.

14. Conclusion

Ce neuvième exercice ne met en évidence aucun risque majeur et confirme que la société a atteint un équilibre satisfaisant entre, d'une part, les coûts de l'énergie supportés par les clients, au travers des tarifs appliqués, et d'autre part la stabilité économique de l'entreprise.

Dans cette dynamique, le développement du réseau de chaleur ainsi que du microgrid représenterait une opportunité stratégique. Non seulement ces extensions permettront de valoriser les infrastructures existantes, mais elles offriront également aux clients actuels un partage plus large des charges fixes, sans nécessité d'investissements supplémentaires dans la production. En effet, les nouvelles installations en cours de planification — telles que la pompe à chaleur, les chaudières à bois et les systèmes de stockage — disposeront d'une réserve de capacité significative.

Une telle évolution contribuerait non seulement à renforcer la pérennité financière de la société, mais aussi à accroître la résilience énergétique locale, en ligne avec les objectifs de transition écologique et d'optimisation des ressources.

Rédaction du rapport d'activité, par M Wicht, au nom du Conseil d'Administration
Neyruz le, 01 juillet 2025

Rapport validé par le Conseil d'administration le 4 juillet 2025

Martial Wicht
Président

Maryline Dafflon
Vice-Présidente